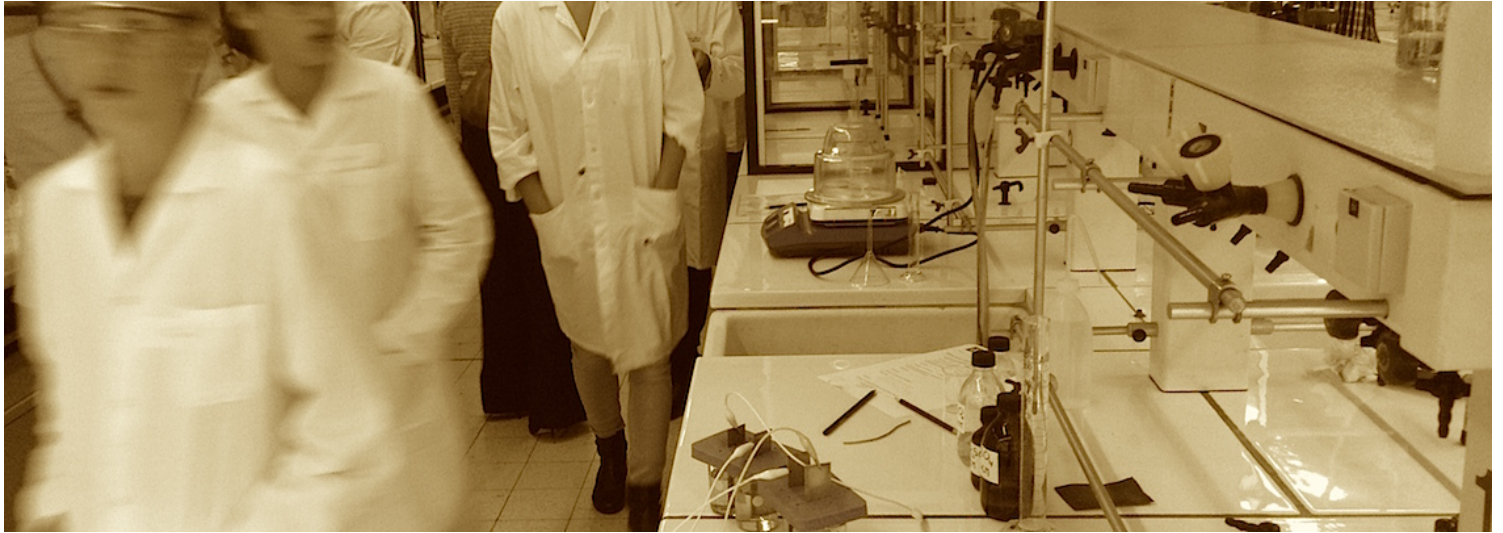


DES DOCTEURS COMME S'IL EN PLEUVAIT

Publié le 21 septembre 2015



SERIE (1) Voyage au pays du doctorat

Le doctorat, c'est l'antichambre d'une carrière de chercheur. Un passage obligé vers une vie professionnelle consacrée à la recherche dans le secteur académique, le secteur privé ou les services publics. C'est le « troisième cycle » universitaire, après les grades de bachelier et de master.

En 1996, selon les statistiques du CRef, le Conseil des Recteurs des universités francophones de Belgique, il y avait 3.592 doctorants inscrits dans les diverses universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB). Au cours de l'année académique 2013-2014, ce chiffre a bondi à près de 7.000 doctorants (6.791)!

Daily Science décortique aujourd'hui les causes de cette augmentation vertigineuse du nombre de doctorants ainsi que les enjeux liés au doctorat en FWB. Nous tentons aussi de cerner ce qu'est en réalité, « un doctorat ». Toute cette semaine, nous déclinons diverses facettes liées à ce troisième cycle universitaire. Un voyage passionnant dans la société de la connaissance. Bienvenue... au pays du doctorat!

Techniquement, ce n'est pas « compliqué ». Le doctorat, c'est la défense d'une thèse. Les règles du jeu sont claires et définies par [le décret « Paysages »](#) du Ministre Marcourt. Ce décret du 7 novembre 2013 réorganise la structure des études supérieures au sein de la FWB.

Le témoin : Anne Bardet, doctorante à l'Université Saint-Louis (Bruxelles)

<https://youtu.be/BkonWiCLmjU>

« Dans les faits, c'est aussi une formidable aventure humaine, tant pour le doctorant que pour son promoteur », souligne le Pr Claire Lobet, Vice-Rectrice aux politiques de la qualité, du genre et du développement durable de l'Université de Namur (UNamur). « Une aventure au cours de laquelle il faut pouvoir gérer les rapports humains aussi bien que le volet scientifique, et ce tant pour le professeur que pour le doctorant qu'il encadre. Le dialogue doit être constructif. Il faut pouvoir établir des objectifs à des termes différents, gérer un projet de A à Z », dit-elle.

« Le doctorat, c'est aussi la volonté d'aller au bout d'un sujet », ajoute le Dr Isabelle Halleux, directrice de l'administration de la recherche et du développement, le service qui gère les questions doctorales à l'Université de Liège (ULg). « C'est également la volonté d'obtenir une certaine forme de reconnaissance ».

Un avis que partage à Namur le Pr Vincent Hallet, géologue. « Au niveau international, sans « PhD » (l'acronyme anglosaxon pour « doctorat »), vous n'êtes pas pris au sérieux », dit-il.

Le fruit d'une culture de laboratoire

En général, une thèse se défend théoriquement en quatre ans. « En pratique, la thèse correspond à trois ans de travail effectif », reprend la Pr Claire Lobet. « De nombreux mois étant consacrés aux publications scientifiques et à l'écriture du manuscrit ». Et elle ajoute: « globalement, les thèses ne sont pas le fruit d'une orientation institutionnelle spécifique (une université par rapport à une autre) mais bien d'une culture de laboratoire ».

Une augmentation de quasi 100% en 20 ans

Voilà pour l'esprit du doctorat. Côté chiffres, la situation est également intéressante à analyser. En Belgique francophone, le nombre de doctorants est passé de 3500 à quasi 7.000 (6.791) en moins de vingt ans. La hausse est spectaculaire.



Répartition des doctorants dans les diverses universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles (année académique 2013-2014). Source : CRef. (Cliquer pour agrandir)

Cette augmentation de quasi 100% ne correspond pas à l'évolution du nombre global d'étudiants inscrits dans les universités. Celui-ci est passé de 66.000 en 1996 à 92.000 en 2013 (ces chiffres

émanent du CRef, le [Conseil des Recteurs des universités francophones de Belgique](#)).

Un effet du Conseil européen de Lisbonne...

Quelles sont donc les causes de cette augmentation fulgurante? « J'identifie plusieurs explications à cette évolution », indique le Pr Pierre Feyereisen, président de l'association « Objectif Recherche ». Cette ASBL belge, fondée en 1988, soutient les docteurs diplômés dans leurs carrières débutantes.

« Il y a tout d'abord la stratégie de Lisbonne, décidée par l'Union européenne », analyse-t-il.

En 2000 le Conseil européen de Lisbonne décidait d'une nouvelle politique pour l'Europe des 15 de l'époque. Une politique de croissance économique basée sur la société de la connaissance qui devait devenir la plus compétitive et la plus dynamique de la planète. Dans cette économie de la connaissance, la recherche occupait une place de choix.



Evolution du nombre de diplômés de
doctorat, par université, en FWB.
(Cliquer pour agrandir)

A l'époque, le Commissaire européen chargé de la Recherche scientifique n'était autre que le Belge Philippe Busquin. Au cours de son mandat, il a notamment œuvré au quasi-doublement des budgets européens consacrés à la recherche (« Programme cadre de recherche »). Ce qui a permis de dégager des moyens supplémentaires pour l'ensemble des états membres. Les budgets européens consacrés à la recherche financent aussi en partie les doctorats réalisés en Belgique.

Et du Conseil européen de Barcelone

« En Belgique, cette stratégie de Lisbonne a pris des aspects très concrets », précise le Pr Feyereisen. « Par exemple avec la défiscalisation des salaires des doctorants. Ce qui a permis d'augmenter les effectifs ».

Deux ans plus tard, le Conseil européen de Barcelone fixait à 3% du PIB le montant des dépenses à consacrer à la R&D dans l'Union. « Chez nous, cela s'est traduit par une légère augmentation des budgets de recherche », estime le Pr Feyereisen.

Une stratégie des universités ?

Le Pr Christian Michaux, mathématicien et doyen de la Faculté des Sciences à l'université de Mons (UMons), fait une autre analyse de la situation.

« Au sein des universités de la FWB, les autorités pensent que le mode de financement public des universités va évoluer vers un modèle comme il en existe dans divers pays étrangers », estime-t-il. « C'est à dire qu'il ne sera plus uniquement centré sur le nombre d'étudiants inscrits mais aussi sur base d'une évaluation de sa recherche. Cela passe par le nombre de doctorants, le nombre de thèses défendues, le nombre de publications scientifiques... Les universités se positionnent dès lors par rapport aux pouvoirs subsidants dans ce contexte. »

Le refinancement des universités en filigrane

Jean-Claude Marcourt, Vice-Président du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, réfléchit en effet au refinancement des universités.

« En ce qui concerne le refinancement des universités, nous sommes effectivement en négociation avec les recteurs », concède-t-il. « Il est question d'établir une double clé de calculs. Une clé fixe de 25% liée au nombre d'étudiants et une clé variable de 75% prenant en compte toute une série de critères ».

« La clé fixe permet de ne pas courir derrière le nombre d'étudiants ou de faire de la sélection d'étudiants. La chasse à l'étudiant, cela pose le problème de la qualité de la formation », précise le Ministre.

« La clé variable dépendra notamment du nombre d'étudiants et de coefficients spécifiques liés à la filière choisie. Un étudiant en médecine, par exemple, coûte plus cher à l'Institution qu'un étudiant en philosophie ».

La question du nombre de doctorants ? « Pour moi, ce n'est pas un critère. Ce qui importe, c'est la qualité du doctorant et de ses objectifs de recherches. La production scientifique des universités n'est donc pas aujourd'hui d'actualité en ce qui concerne leur financement », estime-t-il.

« *Disposer d'une masse de chercheurs n'a pas nécessairement un impact immédiat sur le rendement économique mais cela augmente la base du niveau de connaissance de notre société* ».

Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Ceci dit, face à l'explosion du nombre de doctorants dans les universités de la FWB ces 20 dernières années, le Ministre applaudit!

« Cela cadre parfaitement avec les objectifs de Bologne et le développement d'une Europe de la connaissance », reprend Jean-Claude Marcourt.

« Nous avons besoin de ces doctorants. Ils sont un des facteurs de l'évolution de la connaissance. Le doctorat, et plus globalement la recherche scientifique, sont des éléments critiques de notre environnement socio-économique et de notre environnement sociétal. »

« Disposer d'une masse de chercheurs n'a pas nécessairement un impact immédiat sur le rendement économique mais cela augmente la base du niveau de connaissance de notre société. C'est un enjeu important ».

« Nous devons maintenir ce niveau, voire le développer. Et ce renouvellement, ce développement de la connaissance ne doit pas se limiter aux sciences productivistes: celle de l'ingénieur, du vivant. Il doit aussi concerner les autres sciences. Sociales, notamment. Parce que la qualité d'une société vient de sa transversalité et pas de son hyperspécialisation », conclut-il.

Notes:

- La série d'articles consacrés au doctorat en Belgique francophone dont la diffusion commence aujourd'hui sur www.dailyscience.be est le fruit d'une longue enquête soutenue par [Fonds pour le journalisme de la FWB](#).
- En guise d'introduction à cette série, [le journal l'Echo](#) a publié ce week-end une double page sur une des facettes du financement du doctorat.